

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1472

1^{er} août 2006

SOMMAIRE

Aluminium Europe S.A., Luxembourg.....	70621	Index Patrimoine S.A., Luxembourg.....	70652
Aluminium Europe S.A., Luxembourg.....	70623	Infotex S.A., Bertrange.....	70649
Assoco Re S.A., Luxembourg.....	70618	Interlocutum, S.à r.l., Luxembourg.....	70649
Audit Trust S.A., Luxembourg.....	70641	Jil Sander S.A., Luxembourg.....	70652
Bi-Invest S.A., Luxembourg.....	70633	Koffour S.A., Luxembourg.....	70641
Bi-Invest S.A., Luxembourg.....	70635	KoSa Canada Receivables Company, S.à r.l., Luxembourg.....	70610
Boris XC 90 S.A., Luxembourg.....	70655	KoSa Canada Receivables Company, S.à r.l., Luxembourg.....	70613
Boston International Fund I, Sicav, Luxembourg..	70618	Lannage S.A., Luxembourg.....	70644
Car Shoe S.A., Luxembourg.....	70643	LaSalle Euro Growth II S.C.A., Luxembourg.....	70613
Carrera Finance S.A., Luxembourg.....	70626	Lombard Odier Darier Hentsch Horizon, Sicav, Luxembourg.....	70656
Caspan Equity S.A., Luxembourg.....	70610	Marmara S.A., Luxembourg.....	70656
Com-Invest Management Wallmark S.C.A., Luxembourg.....	70639	Mirix Finances S.A., Bertrange.....	70640
Com-Invest Management Wallmark S.C.A., Luxembourg.....	70640	Monte Cervino, S.à r.l., Luxembourg.....	70618
Cresset S.A., Luxembourg.....	70653	Morgan Stanley International Finance S.A., Luxembourg.....	70610
Crown Worldwide Movers, S.à r.l., Luxembourg..	70637	Moses S.A., Luxembourg.....	70652
Crown Worldwide Movers, S.à r.l., Luxembourg..	70637	Motor Lux S.A., Luxembourg.....	70621
Crown Worldwide Movers, S.à r.l., Luxembourg..	70637	Oxyki International S.A., Luxembourg.....	70623
DB Phoebus Lux, S.à r.l., Luxembourg.....	70627	Polder Bakkersland II, S.à r.l., Luxembourg.....	70638
DB Phoebus Lux, S.à r.l., Luxembourg.....	70631	Prada Lux S.A., Luxembourg.....	70651
De' Longhi Professional S.A., Luxembourg.....	70646	Recem S.A., Luxembourg.....	70627
Domino Recreativo S.A., Luxembourg.....	70655	Springfield Holding S.A., Luxembourg.....	70654
Eskell S.A., Luxembourg.....	70653	Syndicat Général Ré S.A., Luxembourg.....	70627
Eurofonprofit, Sicav, Luxembourg.....	70618	Technichauffage, S.à r.l., Redange/Attert.....	70653
F&G Consulting GmbH, Wasserbillig.....	70644	Technichauffage, S.à r.l., Redange/Attert.....	70654
Financial Investments Company S.A., Luxembourg	70631	Top Fly S.A., Luxembourg.....	70656
Financial Investments Company S.A., Luxembourg	70633	Transports Carlier S.A., Rodange.....	70636
Göta Re S.A., Luxembourg.....	70621	Valeres Konstruktioun S.A., Contern.....	70635
Granite Invest S.A.H., Luxembourg.....	70649	Valeres Konstruktioun S.A., Contern.....	70636
HCEPP Luxembourg Poland II, S.à r.l., Luxembourg.....	70638	Valon S.A., Luxembourg.....	70644
HPM Invest Sicav, Luxembourg-Strassen.....	70656	Werimmo Luxembourg S.A.....	70610
Incas, S.à r.l., Luxembourg.....	70651	Witberg S.A., Luxembourg.....	70653
Incas, S.à r.l., Luxembourg.....	70652	Zybelin S.A., Luxembourg.....	70641
Indes S.A., Luxembourg.....	70638		
Indes S.A., Luxembourg.....	70639		

70610

CASPAN EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 94.838.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 avril 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048078/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

WERIMMO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 31.947.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048562//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

MORGAN STANLEY INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 109.567.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(048570/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

KoSa CANADA RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 29,270,000.-.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 100.689.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of the month of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

INVISTA (CANADA) COMPANY, a company governed by the laws of Canada, with registered office at Suite 800 1959, Upper Water St. Box 997, Halifax NS B3J 2X2, inscribed at the Nova Scotia Registry of Joint Stock Companies under number 3032877 (the «Shareholder»),

hereby represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on 27th March 2006, which proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the private limited liability company KoSa CANADA RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l., governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg and inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 100.689 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of M^e Gérard Lecuit, notary now residing in Luxembourg, of April 28, 2004, published in the Mémorial C n° 681 of July 2, 2004, and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of M^e Gérard Lecuit, notary now residing in Luxembourg, of April 30, 2004, published in the Mémorial C n° 730 of July 15, 2004.

The Shareholder, has recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Conversion of the currency of the Company's share capital from Euro into United States Dollars, retroactively from the date of incorporation of the Company.
2. Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the Company's articles of association.
3. Miscellaneous.

The Shareholder stated the following:

1. The Company has been incorporated on April 28, 2004 with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, fully paid up.

2. The Company has, on April 30, 2004 increased its share capital by the amount of twenty-nine million two hundred fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 29,257,500.-) by issue of two hundred ninety-two thousand five hundred seventy-five (292,575) new shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, fully paid up.

Further to this capital increase, the Company's share capital amounted from April 30, 2004 to twenty-nine million two hundred and seventy thousand Euro (EUR 29,270,000.-).

3. The Shareholder has been the sole shareholder of the Company from its date of incorporation until the date of the present extraordinary general meeting, without that any share transfers have taken place during that period.

4. On April 28, 2004, one Euro corresponded to 1.19365 United States Dollars, at the intra-group exchange rates used within the group of companies of which the Company is part.

5. On April 30, 2004, one Euro corresponded to 1.19474313 United States Dollars, at the intra-group exchange rates used within the group of companies of which the Company is part.

Based on the foregoing, the Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to convert the currency of the Company's share capital from Euro into United States Dollars, retroactively from the date of incorporation of the Company and to restate the nominal value of each share at one hundred United States Dollars (USD 100.-).

This results in:

- an initial share capital from the date of incorporation on April 28, 2004 of fourteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 14,900.-) divided into one hundred forty-nine (149) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each;

- a capital increase on the date of April 30, 2004 of thirty-four million nine hundred fifty-five thousand one hundred United States Dollars (USD 34,955,100.-) by issue of three hundred forty-nine thousand five hundred fifty-one (349,551) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each;

- a share capital since the date of April 30, 2004 of thirty-four million nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 34,970,000.-) divided into three hundred forty-nine thousand seven hundred (349,700) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each;

- a positive rounding difference in the amount of twenty-one United States Dollars (USD 21.-), allocated on April 28, 2004 to the Company's legal reserve account;

- a positive rounding difference in the amount of ninety-seven United States Dollars (USD 97.-), allocated on April 30, 2004 to the Company's legal reserve account.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association, which, from April 30, 2004, on reads as follows:

«**Art. 5. Subscribed capital. First paragraph.** The issued capital of the Company is set to thirty-four million nine hundred seventy thousand United States Dollars (USD 34,970,000.-) divided into three hundred forty-nine thousand seven hundred (349,700) shares, with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INVISTA (CANADA) COMPANY, une société de droit canadien, établie et ayant son siège social à Suite 800 1959 Upper Water St. Box 997, Halifax NS B3J 2X2, Canada, inscrite au «Nova Scotia Registry of Joint Stock Companies» sous le numéro 3032877 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Fatah Boudjelida, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mars 2006, laquelle restera ci-annexée pour être enregistrée avec les présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée KoSA CANADA RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l., de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 100.689 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, actuellement notaire à Luxembourg, du 28 avril 2004, publié au Mémorial C n° 681 du 2 juillet 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Gérard Lecuit, actuellement notaire à Luxembourg, du 30 avril 2004, publié au Mémorial C n° 730 du 15 juillet 2004.

L'associé, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise du capital social de la Société d'euros en dollars des Etats-Unis, et ce rétroactivement depuis la date de constitution de la Société.

2. Modification afférente de l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société.

3. Divers.

L'Associé a constaté ce qui suit:

1. La Société a été constituée le 28 avril 2004 avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

2. La Société a le 30 avril 2004 augmenté son capital social d'un montant de vingt-neuf millions deux cent cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 29.257.500,-) par émission de deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-quinze (292.575) nouvelles parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.

Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la Société s'élève depuis le 30 avril 2004 à vingt-neuf millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 29.270.000,-).

3. L'Associé a été le seul associé de la Société depuis la date de sa constitution jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire, et aucun transfert de parts sociales n'a eu lieu pendant cette période.

4. A la date du 28 avril 2004, un euro correspondait à 1,19365 dollars des Etats-Unis, au taux de change intra groupe pratiqué au sein du groupe de sociétés duquel la Société fait partie.

5. A la date du 30 avril 2004, un euro correspondait à 1,19474313 dollars des Etats-Unis, au taux de change intra groupe pratiqué au sein du groupe de sociétés duquel la Société fait partie.

En considération de ce qui précède, l'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de convertir la devise du capital social de la Société d'euro en dollars des Etats-Unis, et ce rétroactivement depuis la date de constitution de la Société et de fixer la valeur nominale de chaque part sociale à cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-).

Ceci a comme conséquence:

- un capital initial à partir de la date de constitution du 8 avril 2004 s'élève à quatorze mille neuf cents dollars des Etats-Unis (USD 14.900,-) représenté par cent quarante-neuf (149) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune;

- une augmentation de capital en date du 30 avril 2004 de trente-quatre millions neuf cent cinquante-cinq mille et cent dollars des Etats-Unis (USD 34.955.100,-) par émission de trois cent quarante-neuf mille cinq cent cinquante et une (349.551) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune;

- un capital social depuis le 30 avril 2004 de trente-quatre millions neuf cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 34.970.000,-) représenté par trois cent quarante-neuf mille sept cents (349.700) parts sociales avec une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune;

- une différence d'arrondi positive de vingt et un dollars des Etats-Unis (USD 21,-), allouée en date du 28 avril 2004 à la réserve légale de la Société;

- une différence d'arrondi positive de quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis (USD 97,-), allouée en date du 30 avril 2004 à la réserve légale de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui est, à partir du 30 avril 2004, rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente-quatre millions neuf cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 34.970.000,-) représenté par trois cent quarante-neuf mille sept cents (349.700) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, vol. 28CS, fol. 10, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(051031.03/211/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

KoSa CANADA RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.270.000,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 100.689.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42103 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

J. Elvinger.

(051033.03/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.223.

In the year two thousand six, on the twenty-eighth day of April.

Before M^e Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, acting as general partner (gérant commandité) (the «General Partner») of LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., having its registered office in 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

General Partner here represented by Stéphanie Duval, lawyer, residing at Luxembourg.

Pursuant to resolutions of the General Partner included in a meeting of the managers dated 25th April 2006.

The proxyholder appointed Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, as secretary of the deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed dated of 9 November 2001 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») number 405 of 13 March 2002 and its Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary enacted on 31 March 2006, not yet published.

2. The subscribed share capital of the Company is currently set at one hundred six million six hundred eighty thousand five hundred eighty-four Euro (EUR 106,680,584.-) divided into:

- forty-five million eight hundred ninety thousand five hundred ninety-seven (45,890,597) Class A Ordinary Shares allocated to the Class A Shareholders;

- seven million four hundred thirty-four thousand one hundred ninety-seven (7,434,197) Class B Ordinary Shares allocated to the Class B Shareholders;

- one (1) Class C Preference Share allocated to the Class C Shareholder;

- fifteen thousand four hundred ninety-seven (15,497) Class D Unlimited Shareholder Shares allocated to the Unlimited Shareholder;

with a par value of two Euro (EUR 2.-) per share, all of which are fully paid up.

In addition to the issued share capital, issue premiums for a total amount of ten million six hundred sixty-eight thousand four hundred fifty-two and eighty-five Euro (EUR 10,668,452.85) have been paid on the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Preference Shares and the Class D Unlimited Shares, whereof ten million six hundred sixty-eight thousand fifty-eight hundred and fourty Euro (EUR 10,668,058.40) have been allocated to the legal reserve of the Company.

3. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the authorised share capital is set at five hundred million Euro (EUR 500,000,000.-) divided into one hundred twenty-five million (125,000,000) Class A Shares, one hundred twenty-four million nine hundred eighty-four thousand five hundred (124,984,500) Class B Shares, three (3) Class C Preference Shares and fifteen thousand four hundred ninety-seven (15,497) Class D Unlimited Shareholder Shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) per Share.

The General Partner is authorized, during a period ending on March 13, 2007, to increase in one or several times the corporate capital within the limits of the authorized capital.

4. Through its resolution dated 25 April 2006 the General Partner approved the increase of the share capital of the Company. The share capital of the Company was increased as of 28 April 2006 by an amount of thirty-three million one hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-six Euro (EUR 33,199,976.-) in order to raise it from its current amount to one hundred thirty-nine million eight hundred eighty thousand five hundred sixty Euro (EUR 139,880,560.-) by the creation and issue of:

- fourteen million two hundred eighty-five thousand six hundred seventy-five (14,285,675) new Class A Ordinary Shares, with a par value of two Euro (EUR 2.-) each and

- two million three hundred fourteen thousand three hundred thirteen (2,314,313) new Class B Ordinary Shares, with a par value of two Euro (EUR 2) each.

5. Thereupon the General Partner acknowledges that the newly issued share capital of the Company has been subscribed as follows as of 28 April 2006:

Type		Number of shares	Holder	Price per share
Class A Ordinary Shares	1,113,204	one million one hundred thirteen thousand two hundred four	LaSalle INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class A Ordinary Shares	123,689	one hundred twenty-three thousand six hundred eighty-nine	LaSalle INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class A Ordinary Shares	1,484,271	one million four hundred eighty-four thousand two hundred seventy-one	ELECTRICITY BOARD SUPPLY PENSION FUND (ESB)	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class A Ordinary Shares	2,473,786	two million four hundred seventy-three thousand seven hundred eighty-six	ARBEJDSMARKETEDS TILLAEGSPENSION (ATP)	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class A Ordinary Shares	1,113,204	one million one hundred thirteen thousand two hundred four	STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class A Ordinary Shares	742,136	seven hundred forty two thousand one hundred thirty-six	AVERO PENSIOENVERZEKERINGEN N.V.	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class A Ordinary Shares	494,757	four hundred ninety-four thousand seven hundred fifty-seven	BEGG (NOMINEES) LTD.	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class A Ordinary Shares	1,484,271	one million four hundred eighty-four thousand two hundred seventy-one	TAMWEELVIEW S.A.	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class A Ordinary Shares	494,757	four hundred ninety-four thousand seven hundred fifty-seven	AN POST SUPERANNUATION SCHEME	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class A Ordinary Shares	494,757	four hundred ninety-four thousand seven hundred fifty-seven	KUWAIT FUND FOR ARABIC ECONOMIC DEVELOPMENT	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class A Ordinary Shares	1,908,724	one million nine hundred eight thousand seven hundred twenty-four	GALLERIA CAPITAL PARTNERS V S.C.A.	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class A Ordinary Shares	12,369	twelve thousand three hundred sixty-nine	Jerry Rose	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class A Ordinary Shares	742,136	seven hundred forty two thousand one hundred thirty-six	EMPLEADOS DE TELEFONICA DE ESPANA, FONDO DE PENSIONES (FONDITEL)	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class A Ordinary Shares	1,603,614	one million six hundred three thousand six hundred fourteen	IRISH LIFE ASSURANCE PLC	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class B Ordinary Shares	494,757	four hundred ninety-four thousand seven hundred fifty-seven	GOTHAER LEBENSVERSICHERUNG AG	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class B Ordinary Shares	247,401	two hundred forty-seven thousand four hundred one	GOTHAER FINANZHOLDING AG	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class B Ordinary Shares	494,757	four hundred ninety-four thousand seven hundred fifty-seven	ASSTEL LEBENSVERSICHERUNG AG	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class B Ordinary Shares	247,401	two hundred forty-seven thousand four hundred one	GOTHAER KRANKENVERSICHERUNG AG	two Euro and seven hundred sixteen cents
Class B Ordinary Shares	829,997	eight hundred twenty-nine thousand nine hundred ninety-seven	NÜRNBERGER LEBENSVERSICHERUNG AG	two Euro and seven hundred sixteen cents

These subscribers declared to subscribe to the new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up as well as the share premium by payment in cash so that from now on the Company has at its free and entire disposal the before said amount as was certified to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

6. The General Partner decides to allocate eleven million eight hundred ninety thousand two hundred thirteen Euro (EUR 11,890,213.-) to the legal reserve.

7. As a small amount of capital contributed could not be allocated into whole shares, the General Partner has decided to allocate the remainder to a share premium account, i.e. thirty Euro and thirty cents (EUR 30.3).

8. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 5. Capital.**The issued share capital of the Company is set at one hundred thirty-nine million eight hundred eighty thousand five hundred sixty Euro (EUR 139,880,560.-) divided into:

- sixty million one hundred seventy-six thousand two hundred seventy-two (60,176,272) Class A Ordinary Shares allocated to the Class A Shareholders,

- nine million seven hundred forty-eight thousand five hundred ten (9,748,510) Class B Ordinary Shares allocated to the Class B Shareholders;

- one (1) Class C Preference Share allocated to the Class C Shareholder;

- fifteen thousand four hundred ninety-seven (15,497) Class D Unlimited Shareholder Shares allocated to the Unlimited Shareholder;

with a par value of two Euro (EUR 2.-) per share, all of which are fully paid up.

In addition to the issued share capital, issue premiums for a total amount of twenty-two million five hundred fifty-eight thousand six hundred ninety-six Euro (EUR 22,558,696.-) have been paid on the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Preference Shares and the Class D Unlimited Shares,

Whereof twenty-two million five hundred fifty-eight thousand two hundred seventy-one Euro and sixty cents (EUR 22,558,271.6) have been allocated to the legal reserve.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at three hundred and forty thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person and the secretary, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit avril, par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l., ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, agissant en qualité de gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société en commandite par actions LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri (la «Société»);

Gérant commandité ici représenté par Stéphanie Duval juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu des résolutions du Gérant Commandité du 25 avril 2006.

Le mandataire a désigné Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'acte.

Le comparant, agissant en ladite capacité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations suivantes:

1. La Société en commandite par actions LaSalle EURO GROWTH II S.C.A. a été constitué suivant acte reçu le 9 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405 du 13 mars 2002 et ses statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois suivant acte du 31 mars 2006, non encore publié.

2. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent six millions six cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 106.680.584,-) divisé en:

- quarante cinq millions huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (45.890.597) Actions Ordinaires de Classe A;

- sept millions quatre cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-dix-sept (7.434.197) Actions Ordinaires de Classe B;

- une (1) Action Privilégiée de Classe C;

- quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.497) Actions de Commandité de Classe D allouées à l'Actionnaire Commandité;

ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et chacune étant entièrement libérée.

En plus du capital émis, des primes d'émission relatives aux Actions Ordinaires de Classe A, aux Actions Ordinaires de Classe B, aux Actions Préférentielles de Classe C et aux Actions de Commandité de Classe D pour un montant total de dix millions six cent soixante-huit mille quatre cent cinquante euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 10.668.452,85) ont été payés, dont dix millions six cent soixante-huit mille cinquante-huit euros et quarante centimes (EUR 10.668.058,40) ont été alloués à la réserve légale de la Société.

3. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-) divisé en cent vingt-cinq millions (125.000.000) Actions de Classe A, cent vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (124.984.500) Actions de Classe B, trois (3) Actions Privilégiées de Classe C et quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.497) Actions de Commandité de Classe D avec une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par Action.

Le Gérant Commandité est autorisé, pendant une période se terminant le 13 mars 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social, dans les limites du capital autorisé.

4. Par ses résolutions du 25 avril 2006, le Gérant Commandité a approuvé l'augmentation du capital social de la Société. Le capital social est augmenté le 28 avril 2006 d'un montant de trente-trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-seize euros (EUR 33.199.976,-) pour le porter de son montant actuel à cent trente-neuf millions huit cent quatre-vingt mille cinq cent soixante euros (EUR 139.880.560,-) par la création et l'émission de:

- quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-quinze (14.285.675) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A d'un montant nominal de deux euros (EUR 2,-) chacune, et

- deux millions trois cent quatorze mille trois cent treize (2.314.313) nouvelles Actions Ordinaires de Classe B, d'un montant nominal de deux euros (EUR 2,-) chacune.

5. Par conséquent, le Gérant Commandité reconnaît que les nouveau capital social émis de la Société a été souscrit comme suit le 28 avril 2006:

Catégorie		Nombre d'actions	Souscripteur	Prix par action
Actions Ordinaires de Classe A	1.113.204	un million cent treize mille deux cent quatre	LaSalle INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP	deux euros et sept cent seize cents
Actions Ordinaires de Classe A	123.689	cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-neuf	LaSalle INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.	deux euros et sept cent seize cents
Actions Ordinaires de Classe A	1.484.271	un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante et onze	ELECTRICITY BOARD SUPPLY PENSION FUND (ESB)	deux euros et sept cent seize cents
Actions Ordinaires de Classe A	2.473.786	deux millions quatre cent soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-six	ARBEJDSMARKETEDS TILLAEGSPENSION (ATP)	deux euros et sept cent seize cents
Actions Ordinaires de Classe A	1.113.204	un million cent treize mille deux cent quatre	STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS	deux euros et sept cent seize cents
Actions Ordinaires de Classe A	742.136	sept cent quarante-deux mille cent trente-six	AVERO PENSIOENVERZEKERINGEN N.V.	deux euros et sept cent seize cents
Actions Ordinaires de Classe A	494.757	quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-sept	BEGG (NOMINEES) LTD.	deux euros et sept cent seize cents
Actions Ordinaires de Classe A	1.484.271	un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante et onze mille	TAMWEELVIEW S.A.	deux euros et sept cent seize cents
Actions Ordinaires de Classe A	494.757	quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-sept	AN POST SUPERANNUATION SCHEME	deux euros et sept cent seize cents
Actions Ordinaires de Classe A	494.757	quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-sept	KUWAIT FUND FOR ARABIC ECONOMIC DEVELOPMENT	deux euros et sept cent seize cents
Actions Ordinaires de Classe A	1.908.724	un million neuf cent huit mille sept cent vingt-quatre mille	GALLERIA CAPITAL PARTNERS V S.C.A.	deux euros et sept cent seize cents
Actions Ordinaires de Classe A	12.369	douze mille trois cent soixante-neuf	Jerry Rose	deux euros et sept cent seize cents
Actions Ordinaires de Classe A	742.136	sept cent quarante-deux mille cent trente-six	EMPLEADOS DE TELEFONICA DE ESPANA, FONDO DE PENSIONES (FONDITEL)	deux euros et sept cent seize cents
Actions Ordinaires de Classe A	1.603.614	un million six cent trois mille six cent quatorze	IRISH LIFE ASSURANCE PLC	deux euros et sept cent seize cents
Actions Ordinaires de Classe B	494.757	quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-sept	GOTHAER LEBENSVERSICHERUNG AG	deux euros et sept cent seize cents

Actions Ordinaires de Classe B	247.401	deux cent quarante-sept mille quatre cent un	GOTHAER FINANZHOLDING AG	deux euros et sept cent seize cents
Actions Ordinaires de Classe B	494.757	quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-sept	ASSTEL LEBENSVERSICHERUNG AG	deux euros et sept cent seize cents
Actions Ordinaires de Classe B	247.401	deux cent quarante-sept mille quatre cent un	GOTHAER KRANKENVERSICHERUNG AG	deux euros et sept cent seize cents
Actions Ordinaires de Classe B	829.997	huit cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept	NUERNBERGER LEBENSVERSICHERUNG AG	deux euros et sept cent seize cents

Ces souscripteurs ont déclaré souscrire aux actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les avoir libérées intégralement ainsi que la prime d'émission en numéraire de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme susvisée ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

6. Le Gérant Commandité décide d'affecter onze millions huit cent quatre-vingt-dix mille deux cent treize euros (EUR 11.890.213,-) à la réserve légale.

7. Comme un petit montant de l'augmentation du capital ne pouvait pas être alloué à des actions entières, le Gérant Commandité a décidé d'en affecter le solde au poste prime d'émission à concurrence de trente euros et trente centimes (EUR 30,30).

8. En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent trente-neuf millions huit cent quatre-vingt mille cinq cent soixante euros (EUR 139.880.560,-) divisé en:

- soixante millions cent soixante-seize mille deux cent soixante-douze (60.176.272) Actions Ordinaires de Classe A allouées aux Actionnaires de la Classe A,

- neuf millions sept cent quarante-huit mille cinq cent dix (9.748.510) Actions Ordinaires de Classe B allouées aux Actionnaires de la Classe B;

- une (1) Action Privilégiée de Classe C allouée aux Actionnaires de la Classe C;

- quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.497) Actions de Commandité de Classe D allouées à l'Actionnaire Commandité;

ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et chacune étant entièrement libérée.

En plus du capital émis, des primes d'émission pour un montant total de vingt-deux millions cinq cent cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-seize euros (EUR 22.558.696,-) ont été payées, sur les Actions Ordinaires de Classe A, Actions Ordinaires de Classe B, Actions Privilégiées de Classe C, et les Actions de Commandité de Classe D,

dont vingt-deux millions cinq cent cinquante-huit mille deux cent soixante et onze euros et soixante centimes (EUR 22.558.271,6) ont été alloués à la réserve légale de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite de la présente augmentation de capital sont estimés à environ trois cent quarante mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant et au secrétaire, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Duval, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, vol. 28CS, fol. 42, case 9. – Reçu 450.902,20 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

J. Elvinger.

(051121.03/211/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

MONTE CERVINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 110.175.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

X. Kotoula.

(048571/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

EUROFONPROFIT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 64.586.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour EUROFONPROFIT, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

N. Clement / A.-M. Muller

Legal Engineering / Attaché

(048572/1126/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

ASSOCO RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 26.955.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048575/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

BOSTON INTERNATIONAL FUND I, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 42.216.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of May.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of BOSTON INTERNATIONAL FUND I, SICAV, a société anonyme qualifying as Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), having its registered office in L-1855 Luxembourg, 49, avenue John F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 42.216, incorporated under the denomination of BOSTON EUROPEAN BOND FUND, by deed of the undersigned notary on December 18, 1992, published in the Mémorial C, number 47 of February 1, 1993. The Articles of Association have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on June 6, 1996, published in the Mémorial C, number 338 of July 15, 1996.

The meeting was opened at 11.00 a.m. and was presided by Mr Luc Courtois, attorney-at-law, with professional address in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

The President appointed as secretary Mr Jean Faucher, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 49, avenue John F. Kennedy.

The meeting elected as scrutineer Mrs Irena Majcen, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 49, avenue John F. Kennedy.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Dissolution and liquidation of the Company.

2. Appointment of Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, Bonn Schmitt Steichen, residing in Luxembourg and Hans Peter Kramer, auditor, residing in Luxembourg as liquidators.

3. Determination of the powers of the liquidators.

II) The present extraordinary general meeting is an adjourned meeting, a first extraordinary general meeting which has been convened for April 10, 2006, with an agenda containing the items indicated in I) above, having been unable to resolve on these items, the quorum of presence imposed by law having not been reached.

III) The result of said meeting of April 10, 2006, has been expressly reminded to the shareholders in the convening notices containing the agenda of the present extraordinary general meeting published in:

- The «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», number 758 of April 13, 2006 and 854 of April 28, 2006,
- The «D'Wort» of April 13, 2006 and April 28, 2006,
- The «Tageblatt» of April 13, 2006 and April 28, 2006.

The justifying publications are deposited on the bureau of the meeting.

Notices setting forth the agenda of the meeting have been sent by mail to all the shareholders on April 25, 2006.

IV) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

V) It appears from the attendance list, that of the one million five hundred and eighty-five thousand twenty-four (1,585,024) shares, representing the whole corporate capital, one hundred and forty-one thousand seventeen (141,017) shares are represented at the present extraordinary general meeting.

VI) The present meeting is regularly constituted and can decide validly on the items of the agenda, no quorum of shareholders present or represented being required.

After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve and to put the company into liquidation.

This resolution has been adopted by 131,144 votes for and 9,873 votes against.

Second resolution

The general meeting resolves to fix the number of liquidators at two (2) and to appoint Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, Bonn Schmitt Steichen, residing in Luxembourg and Mr Hans Peter Kramer, auditor, residing in Luxembourg as liquidators.

This resolution has been adopted by 131,144 votes for and 9,873 votes against.

Third resolution

The general meeting decides to determine the powers of the liquidators as follows:

- the liquidators shall have the broadest powers to carry out this mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to Commercial Companies, as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;
- there shall be no obligation for the liquidators to draw up an inventory;
- they may, under their own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers they determine and for the period they fix.

This resolution has been adopted by 131,144 votes for and 9,873 votes against.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.25 a.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOSTON INTERNATIONAL FUND I, SICAV, qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 49, avenue John F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 42.216, constituée sous la dénomination de BOSTON EUROPEAN BOND FUND, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 47 du 1^{er} février 1993. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 juin 1996, publié au Mémorial C, numéro 338 du 15 juillet 1996.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Maître Luc Courtois, avocat, avec adresse professionnelle à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Faucher, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 49, avenue John F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Irena Majcen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 49, avenue John F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination de M^e Alex Schmitt, avocat, Bonn Schmitt Steichen, demeurant à Luxembourg et M. Hans Peter Kramer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, comme liquidateurs.

3. Détermination des pouvoirs des liquidateurs.

II) Que la présente assemblée générale extraordinaire est une assemblée ajournée étant donné qu'une première assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 10 avril 2006 avec un ordre du jour contenant les points indiqués sub I) n'a pas pu délibérer valablement sur ces points, le quorum de présence imposé par la loi n'ayant pas été atteint.

III) Que le résultat de ladite assemblée du 10 avril 2006 a été rappelé expressément dans les avis de convocation à la présente assemblée générale extraordinaire, contenant l'ordre du jour et insérés dans:

- Le «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 758 du 13 avril 2006 et numéro 854 du 28 avril 2006,

- Le «D'Wort» des 13 et 28 avril 2006,

- Le «Tageblatt» des 13 et 28 avril 2006.

Les justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

Des avis énonçant l'ordre du jour ont été envoyés à chaque actionnaire nominatif par lettres en date du 25 avril 2006.

IV) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

V) Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille vingt-quatre (1.585.024) actions, représentant l'intégralité du capital social, cent quarante et un mille dix-sept (141.017) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, aucun quorum de présence n'étant requis.

Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, le président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Cette résolution a été adoptée par 131.144 voix pour et 9.873 voix contre.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à deux (2) et de nommer M^e Alex Schmitt, avocat, Bonn Schmitt Steichen, demeurant à Luxembourg et M. Hans Peter Kramer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, comme liquidateurs.

Cette résolution a été adoptée par 131.144 voix pour et 9.873 voix contre.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs des liquidateurs comme suit:

- les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de leur mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- les liquidateurs ne sont pas obligés de dresser inventaire;

- ils peuvent, sous leur seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'ils détermineront et pour la période qu'ils fixeront.

Cette résolution a été adoptée par 131.144 voix pour et 9.873 voix contre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.25 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Courtois, J. Faucher, I. Majcen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, vol. 153S, fol. 67, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

P. Frieders.

(052135.03/212/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

MOTOR LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.108.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 20 juillet 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du vendredi 24 juin 2005, et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / E. Giacometti

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048282/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

GÖTA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.444.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048577/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

**ALUMINIUM EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. ALIBERICO EUROPE S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 89.021.

L'an deux mille six, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALIBERICO EUROPE S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1566 du 31 octobre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 89.021.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence Rumor, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Delphine Clement, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le

notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de ALIBERICO EUROPE S.A. en ALUMINIUM EUROPE S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Annulation du capital autorisé existant et fixation d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 990.000,00 (neuf cent quatre-vingt-dix mille euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 250.000,00 (deux cent cinquante mille euros) à EUR 1.240.000,00 (un million deux cent quarante mille euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

3. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

4. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en ALUMINIUM EUROPE S.A., et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALUMINIUM EUROPE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler le capital autorisé existant et de fixer un nouveau capital autorisé à concurrence de neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 990.000,00) pour porter le capital de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,00) à un million deux cent quarante mille euros (EUR 1.240.000,00).

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,00), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune, intégralement libérées.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 990.000,00) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,00) à un million deux cent quarante mille euros (EUR 1.240.000,00), le cas échéant par l'émission de neuf mille neuf cents (9.900) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Rumor, D. Clement, C. François, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, vol. 28CS, fol. 59, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

E. Schlessler.

(051615.03/227/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**ALUMINIUM EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. ALIBERICO EUROPE S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 89.021.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

E. Schlessler.

(051618.03/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

OXYKI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,-.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 116.732.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Emmanuel Frédéric Marie François-Marsal, Gestionnaire - Chargé de clientèle, demeurant à F-92400 Courbevoie (France), 82, rue du 22 Septembre, ici représenté par Madame Michèle Orofino, administrateur de sociétés, demeurant à L-1367 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 mai 2006.

2. Monsieur Alain Sauveur Rolando, Conseil Immobilier, demeurant à F-13100 Aix-en-Provence (France), 10, rue de Suffren, représenté ici par Monsieur Jean Jacques Japhet, administrateur de société, demeurant à L-1367 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Aix-en-Provence, le 5 mai 2006.

3. La société EUROK S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1367 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn, représentée par son administrateur-délégué, Madame Michèle Orofino, prénommée, en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de la société en date du 26 avril 2006.

4. La société SAKKARA TECHNOLOGIES LTD, société de droit chinois, ayant son siège social à Hong Kong SAR, 7th/FI. Allied Kajima Building - 138, Gloucester Road, Wanchai, inscrite au registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 730524, ici représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean Jacques Japhet, prénommé en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de la société en date du 27 avril 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varient par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de:

OXYKI INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- La prestation d'assistance et de services à toutes personnes et entreprises, et plus particulièrement dans les domaines du Marketing, de la vente, de la gestion administrative, du secrétariat, de l'import et de l'export;
- La représentation commerciale, industrielle, de produits de biens ou de services;
- La prise de participation dans toutes sociétés commerciales, industrielles, de développement ou de fabrication;
- Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;
- Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties;
- La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financière se rattachant directement ou indirectement à son objet susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'Assemblée Générale de la société.

En cas de vacance au sein du Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le Président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué pour la gestion journalière de la société, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le Conseil d'Administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Monsieur Emmanuel François-Marsal, pré-qualifié, soixante actions	60
Monsieur Alain Rolando, pré-qualifié, cent vingt actions	120
La société EUOK S.A., pré-qualifié, soixante actions	60
La société SAKKARA TECHNOLOGIES LTD, pré-qualifié, cent soixante actions.	160
Total: quatre cents actions	400

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de dix mille euros (10.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

La première Assemblée Générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2011:
 - Madame Michèle Orofino, administrateur de société, née à Aix-en-Provence (France), le 9 décembre 1944, demeurant à L-1367 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn;
 - Monsieur Jean Jacques Japhet, administrateur de société, né à Paris (F), le 27 avril 1956, demeurant à L-1367 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn;
 - Monsieur Alain Sauveur Rolando, né à Marseille (F), le 30 mai 1942, demeurant à F-13100 Aix-en-Provence (France), 10, rue de Suffren.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:
 - PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 65.477.
4. Le siège social de la société est fixé à Luxembourg L-1325, 3, rue de la Chapelle.

5. L'Assemblée nomme Monsieur Jean Jacques Japhet, pré-qualifié, administrateur-délégué de la Société, en vertu de l'article 10 alinéa 4 des statuts.

Il a les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion et peut engager la Société par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Orofino, J.J. Japhet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, vol. 154S, fol. 2, case 4. – Reçu 400 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

G. Lecuit.

(051137.03/220/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

CARRERA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 82.348.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama), ici représentée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 3.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme CARRERA FINANCE S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1151 du 12 décembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 82.348.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trente et une (31) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Que GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société CARRERA FINANCE S.A.

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société CARRERA FINANCE S.A. se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, vol. 154S, fol. 7, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

E. Schlessler.

(051657.03/227/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

SYNDICAT GENERAL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.245.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048579/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

RECEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.044.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048581/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

DB PHOEBUS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 115.098.

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of May.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

DEUTSCHE BANK AG, a stock corporation («Aktiengesellschaft») organized under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main under number HRB 30000 and having its registered office at Taunusanlage 12, 60262 Frankfurt am Main, Germany, here represented by M^e Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Frankfurt, on May 15, 2006,

which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named person, represented as mentioned above, declares:

I. That DEUTSCHE BANK AG, prenamed, is the sole shareholder of DB PHOEBUS LUX, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 115.098 (the «Company»), incorporated by public deed of the undersigned notary on March 10, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the capital of the Company is fixed at GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling), represented by 500 (five hundred) class A shares with a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds Sterling) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of GBP 1,325,120.- (one million three hundred twenty-five thousand one hundred twenty Pounds Sterling), so as to bring it from GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) to GBP 1,335,120.- (one million three hundred thirty-five thousand one hundred and twenty Pounds Sterling) by the creation and the issue of 49,500 (forty-nine thousand five hundred) new class A shares and 16,756 (sixteen thousand seven hundred fifty-six) new class B shares having a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds Sterling) each, having the same rights and obligations as the existing shares of the same class. The class B shares are issued together with a total issue premium of GBP 499,664,880.- (four hundred ninety-nine million six hundred sixty-four thousand eight hundred eighty Pounds Sterling) allocated to the B Share Premium Account.

2. Subscription for:

(i) 49,500 (forty-nine thousand five hundred) new class A shares by the existing shareholder DEUTSCHE BANK AG and paying up of these shares by a contribution in kind of 49,401 (forty-nine thousand four hundred and one) shares of DB PHOEBUS (GIBRALTAR) LIMITED, a Gibraltar entity, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 95072, being 74.71% of the issued share capital of the said company and by a contribution in cash of GBP 1,980.- (one thousand nine hundred eighty Pounds Sterling);

(ii) 16,756 (sixteen thousand seven hundred fifty-six) new class B shares by PRUDENTIAL INVESTMENTS (UK) LIMITED, a company incorporated in England and Wales, with registered number 3913717 and having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH and paying up of these shares by a contribution in kind of 16,722 (sixteen thousand seven hundred twenty-two) shares of DB PHOEBUS (GIBRALTAR) LIMITED, a Gibraltar entity, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 95072, being 25.29% of the issued share capital of the said company and by a contribution in cash of GBP 1,014,561.95 (one million fourteen thousand five hundred sixty-one point ninety-five Pounds Sterling). The class B shares are issued

together with a total issue premium of GBP 499,664,880.- (four hundred ninety-nine million six hundred sixty-four thousand eight hundred eighty Pounds Sterling) allocated to the B Share Premium Account.

3. Amendment of Article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase and to include, in particular, a new class of shares.

4. Appointment of Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, born in Briey (France), on April 29, 1956 and professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as «B manager» of the Company, with immediate effect as of the date of the present deed and for an undetermined period of time.

After this had been set forth, the above named sole shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to increase the subscribed share capital of the company by an amount of GBP 1,325,120.- (one million three hundred twenty-five thousand one hundred twenty Pounds Sterling), so as to bring it from GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) to GBP 1,335,120.- (one million three hundred thirty-five thousand one hundred and twenty Pounds Sterling) by the creation and the issue of 49,500 (forty-nine thousand five hundred) new class A shares and 16,756 (sixteen thousand seven hundred fifty-six) new class B shares having a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds Sterling) each, having the same rights and obligations as the existing shares of the same class. These new class B shares are being issued together with a total of GBP 499,664,880.- (four hundred ninety-nine million six hundred sixty-four thousand eight hundred eighty Pounds Sterling) allocated to the B Share Premium Account.

Subscription and payment

1. The existing shareholder, DEUTSCHE BANK AG, has declared to subscribe for all the 49,500 (forty-nine thousand five hundred) new class A shares and to pay them a total price of GBP 990,000.- (nine hundred ninety thousand Pounds Sterling) by a contribution in kind of 49,401 (forty-nine thousand four hundred and one) shares of DB PHOEBUS (GIBRALTAR) LIMITED, a Gibraltar entity, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 95072, being 74.71% of the issued share capital of the said company and a contribution in cash of GBP 1,980.- (one thousand nine hundred eighty Pounds Sterling).

2. PRUDENTIAL INVESTMENTS (UK) LIMITED, a company incorporated in England and Wales with registered number 3913717 and having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, here represented by M^e Alain Steichen, prenamed, by virtue of a proxy given in London, on May 16, 2006, has declared to subscribe for all the sixteen thousand seven hundred fifty-six (16,756) new class B shares and to pay them a total price of GBP 335,120.- (three hundred thirty-five thousand one hundred and twenty Pounds Sterling) together with a share premium of GBP 499,664,880.- (four hundred ninety-nine million six hundred sixty-four thousand eight hundred eighty Pounds Sterling), allocated to the B Share Premium Account, by a contribution in kind of 16,722 (sixteen thousand seven hundred twenty-two) shares of DB PHOEBUS (GIBRALTAR) LIMITED, a Gibraltar entity, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 95072, being 25.29% of the issued share capital of the said company and contribution in cash of GBP 1,014,561.95 (one million fourteen thousand five hundred sixty-one point ninety-five Pounds Sterling).

Out of the contribution made by PRUDENTIAL INVESTMENTS (UK) LIMITED, the amount of GBP 133,512.- (one hundred thirty-three thousand five hundred twelve Pounds Sterling) will be allocated to the B Legal Reserve Account.

Second resolution

The existing class A shareholder and the new class B shareholder having subscribed for the new class A and class B shares together decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase and to include, in particular, a new class of shares. Article 6 shall now read as follows:

«**Art. 6.** The capital is fixed at GBP 1,335,120.- (one million three hundred thirty-five thousand one hundred and twenty Pounds Sterling), represented by:

- 50,000 (fifty thousand) class A shares having a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds Sterling) each, entirely subscribed for; and
- 16,756 (sixteen thousand seven hundred fifty-six) class B shares having a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds Sterling) each, entirely subscribed for.

In addition to the corporate capital, the class B shares have been issued together with a total issue premium of GBP 499,664,880.- (four hundred ninety-nine million six hundred sixty-four thousand eight hundred eighty Pounds Sterling) allocated to the B Share Premium Account.»

Third resolution

The existing class A shareholder and the new class B shareholder unanimously decide to appoint Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, born in Briey (France), on April 29, 1956 and professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as «B manager» of the Company, with immediate effect as of the date of the present deed and for an undetermined period of time.

After the above appointment, the list of the members of the board of managers of the Company is as follows:

- Rolf Caspers, as A manager,
- Vincent De Rycke, as A manager,
- Tom Verheyden, as A manager,
- Gérard Becquer, as B manager.

70629

Valuation

Insofar as the contribution in kind consists in 100% of the issued share capital of a company established in a EU member state, the Company refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

For the purposes of the registration the amount of GBP 1,016,541.95 (one million sixteen thousand five hundred and forty-one point ninety-five Pounds Sterling), contributed in cash, is evaluated at EUR 1,491,865.- (one million four hundred ninety-one thousand eight hundred sixty-five Euro).

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 22,000.- (twenty-two thousand Euro).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Nous Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

DEUTSCHE BANK AG, une «Aktiengesellschaft» organisée et existante sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, immatriculée au Handelregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main sous le numéro HRB 30000 et ayant son siège social à Taunusanlage 12, 60262 Frankfurt am Main, Allemagne, ici représentée par M^e Alain Steichen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Frankfurt, le 15 mai 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant la comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que DEUTSCHE BANK AG est l'associée unique de la société à responsabilité limitée DB PHOEBUS LUX, S.à r.l., ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 115.098 (la «société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 10 mars 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Que le capital social de la société est fixé à GBP 10.000.- (dix mille livres sterling) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de GBP 20,- EUR (vingt livres sterling) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de GBP 1.325.120,- (un million trois cent vingt-cinq mille cent vingt livres sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 10.000,- (dix mille livres sterling) à GBP 1.335.120,- (un million trois cent trente-cinq mille cent vingt livres sterling) par la création et l'émission de 49.500 (quarante-neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles de classe A et 16.756 (seize mille sept cent cinquante-six) parts sociales nouvelles de classe B d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes dans la même classe. Les parts sociales de classe B sont émises ensemble avec une prime d'émission de GBP 499.664.880,- (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions six cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingts livres sterling), versée sur le Compte de la Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B.

2. Souscription de:

(i) 49.500 (quarante-neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales de classe A par l'associée existante DEUTSCHE BANK AG et libération de ces parts sociales par un apport en nature de 49.401 (quarante-neuf mille quatre cent une) parts sociales de DB PHOEBUS (GIBRALTAR) LIMITED, une entité constituée sous le droit de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au Registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 95072 et représentant 74,71% des parts sociales émises de ladite société et par un apport en espèces de GBP 1.980,- (mille neuf cent quatre-vingts livres sterling);

(iii) 16.756 (seize mille sept cent cinquante-six) nouvelles parts sociales de classe B par PRUDENTIAL INVESTMENTS (UK) LIMITED, une société existante sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée sous le numéro 3913717 et ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, Londres EC4R 0HH et libération de ces parts sociales par un apport en nature de 16.722 (seize mille sept cent vingt-deux) parts sociales de DB PHOEBUS (GIBRALTAR) LIMITED, une entité constituée sous le droit de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au Registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 95072 et représentant 25,29% des parts sociales émises de ladite société et par un apport en espèces de GBP 1.014.561,95 (un million quatorze mille cinq cent soixante et un virgule quatre-vingt-quinze livres sterling). Les parts sociales de classe B sont émises ensemble avec une prime d'émission de GBP 499.664.880,- (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions six cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingts livres sterling), versée sur le Compte de la Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée et, en particulier, la création d'une nouvelle classe de parts sociales.

4. Nomination de Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, né à Briey (France), le 29 avril 1956 et demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme «gérant B» de la Société, avec effet immédiat à partir de la date du présent acte et pour une durée indéterminée.

Ces faits exposés, l'associée prénommée, représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de GBP 1.325.120,- (un million trois cent vingt-cinq mille cent vingt livres sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 10.000,- (dix mille livres sterling) à GBP 1.335.120,- (un million trois cent trente-cinq mille cent vingt livres sterling) par la création et l'émission de 49.500 (quarante-neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles de classe A et 16.756 (seize mille sept cent cinquante-six) parts sociales nouvelles de classe B d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes dans la même classe. Les parts sociales de classe B sont émises ensemble avec une prime d'émission de GBP 499.664.880,- (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions six cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingts livres sterling), versée sur le Compte de la Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B.

Souscription et paiement

1. L'associée existante, DEUTSCHE BANK AG a déclaré souscrire à l'intégralité des 49.500 (quarante-neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles de classe A et de les payer au total GBP 990.000,- (neuf cent quatre-vingt-dix mille livres sterling) par un apport en nature de 49.401 (quarante-neuf mille quatre cent une) parts sociales de DB PHOEBUS (GIBRALTAR) LIMITED, une entité constituée sous le droit de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au Registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 95072 et représentant 74,71% des parts sociales émises de ladite société et un apport en espèce de GBP 1.980,- (mille neuf cent quatre-vingts livres sterling).

2. PRUDENTIAL INVESTMENTS (UK) LIMITED, une société existante sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée sous le numéro 3913717 et ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, Londres EC4R 0HH, ici représentée par M^e Alain Steichen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Londres, le 10 mai 2006, a déclaré souscrire à l'intégralité des 16.756 (seize mille sept cent cinquante-six) nouvelles parts sociales de classe B et de les payer au total GBP 335.120,- (trois cent trente-cinq mille cent vingt livres sterling) par un apport en nature de 16.722 (seize mille sept cent vingt-deux) parts sociales de DB PHOEBUS (GIBRALTAR) LIMITED, une entité constituée sous le droit de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au Registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 95072 et représentant 25,29% des parts sociales émises de ladite société et par un apport en espèces de GBP 1.014.561,95 (un million quatorze mille cinq cent soixante et un virgule quatre-vingt-quinze livres sterling).

Des apports de PRUDENTIAL INVESTMENTS (UK) LIMITED, la somme de GBP 133.512,- (cent trente-trois mille cinq cent douze livres sterling) sera allouée au Compte de Réserve Légale B.

Deuxième résolution

L'associée existante de classe A et la nouvelle associée de classe B décident d'un commun accord de modifier l'article 6 des statuts, pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et, en particulier, la création de la nouvelle classe de parts sociales, comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à GBP 1.335.120,- (un million trois cent trente-cinq mille cent vingt livres sterling) représenté par:

- 50.000 (cinquante mille) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, entièrement libérées; et
- 16.756 (seize mille sept cent cinquante-six) parts sociales nouvelles de classe B d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune.

Les parts sociales de classe B sont émises ensemble avec une prime d'émission de GBP 499.664.880,- (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions six cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingts livres sterling), versée sur le Compte de la Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B.»

Troisième résolution

L'associée existante de classe A et la nouvelle associée de classe B décident d'un commun accord de nommer Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, né à Briey (France), le 29 avril 1956 et demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme «gérant B» de la Société, avec effet immédiat à partir de la date du présent acte et pour une durée indéterminée.

Du fait de cette nomination, la liste des membres du conseil de gérant se présente comme suit:

- Rolf Caspers, comme gérant A,
- Vincent De Rycke, comme gérant A,
- Tom Verheyden, comme gérant A,
- Gérard Becquer, comme gérant B.

Evaluation

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en 100% du capital social émis d'une société établie dans un Etat membre de l'Union européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'apport en espèces d'un million seize mille cinq cent quarante et un virgule quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 1.016.541,95) est évalué à un million quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent soixante-cinq euros (EUR 1.491.865,-).

70631

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 28CS, fol. 56, case 10. – Reçu 14.964,55 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} juin 2006.

P. Bettingen.

(052375.03/202/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

DB PHOEBUS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 115.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} juin 2006.

P. Bettingen.

(052376.03/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

FINANCIAL INVESTMENTS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 112.560.

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FINANCIAL INVESTMENTS COMPANY S.A. (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 1^{er} décembre 2005, lequel acte fut publié au Mémorial C numéro 492 du 8 mars 2006, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B numéro 112.560.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Meunier, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à un montant de cinq cent trente et un mille euros (531.000,- EUR) divisé en cinquante-trois mille et cent (53.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par l'émission de cinquante mille (50.000) actions nouvelles supplémentaires d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à libérer intégralement par un apport en nature, les actions nouvelles ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

2.- Constatation que les actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire, renoncer à leur droit préférentiel de souscription et souscription de la totalité des cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par:

Monsieur Yves Weerts, administrateur de sociétés, demeurant au 20, rue des Bocages, B-4880 Aubel,

et libération entière de chacune de ces actions nouvelles par un apport en nature; attribution des actions nouvellement émises au souscripteur susnommé en contrepartie de ses apports; et reconnaissance de la réalisation de l'augmentation de capital.

3.- Modification de l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société, comme suit, afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société:

Art. 5. premier alinéa. «Le capital social souscrit est fixé à cinq cent trente et un mille euros (531.000,- EUR) représenté par cinquante-trois mille et cent (53.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune».

4.- Démission et décharge accordée à Monsieur Pierre Lentz, en sa qualité d'administrateur de la Société.

5.- Nomination de Monsieur Fabrice Fogli, demeurant professionnellement au 9, rue d'Asselborn, L-9907 Troisvierges et de Monsieur Alain Meunier, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant qu'administrateurs supplémentaires de la Société et fixation de la durée de leur mandat.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois mille et cent (3.100) actions, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée générale, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) à un montant de cinq cent trente et un mille euros (531.000,- EUR) divisé en cinquante-trois mille et cent (53.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par l'émission de cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à libérer intégralement par un apport en nature, les actions nouvelles ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription dans la mesure nécessaire à la souscription des actions nouvelles et décide d'admettre Monsieur Yves Weerts, administrateur de sociétés, demeurant au 20, rue des Bocages, B-4880 Aubel, à la souscription de la totalité des cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Intervention - Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Yves Weerts, prénommé,

ici représenté par Monsieur Alain Meunier, employé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 21 avril 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Lequel mandataire a déclaré souscrire au nom et pour compte de Monsieur Yves Weerts, prénommé, toutes les cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et a déclaré de même libérer entièrement chaque action nouvelle par un apport en nature représenté par cent (100) actions, soit cent pour cent (100%) du capital social de la société WEERTS MAGYARORSZAG LOGISZTIKAI KFT, en abrégé WEERTS KFT, une société, régie par le droit hongrois, établie et ayant son siège social à Hun-1165 Budapest, Bökenyöldi UT 129008/63, chaque action apportée, ayant une valeur nominale de trente mille forints hongrois (30.000,- HUF).

Le prédit souscripteur, par sa représentante susnommée, déclare, sous base d'un certificat, établi par lui, en date du 21 avril 2006, que la contribution en nature est libre de toute charge et qu'il n'y a pas d'obstacle à leur libre transmission à la Société.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 26-1 et de l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, un rapport a été établi par le réviseur d'entreprises, indépendant, Monsieur Dominique Ransquin de la société HRT REVISIONS, S.à r.l., établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en date du 24 avril 2006 sur les apports en nature qui contient les conclusions suivantes:

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que la valeur de EUR 500.000,- à laquelle conduit le mode d'évaluation de l'apport décrit ci-dessus correspond au moins à 50.000 actions d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune de FINANCIAL INVESTMENTS COMPANY S.A., à émettre en contrepartie.»

Le rapport prémentionné, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants à l'acte et par le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. premier alinéa. «Le capital social souscrit est fixé à cinq cent trente et un mille euros (531.000,- EUR) représenté par cinquante-trois mille et cent (53.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune».

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Pierre Lentz, en sa qualité d'administrateur de Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer:

a) Monsieur Fabrice Fogli, employé privé, né à Namur (Belgique), le 25 février 1966, demeurant professionnellement au 9, rue d'Asselborn, L-9907 Troisvierges;

b) Monsieur Alain Meunier, employé privé, né à Leuven (Belgique), le 23 avril 1971, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en tant qu'administrateurs supplémentaires de la Société, portant ainsi le nombre d'administrateur de trois (3) à quatre (4).

Le mandat des deux administrateurs présentement nommés se terminera avec le mandat des autres administrateurs, c'est-à-dire à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en juin 2006.

Référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971

Puisque suite à l'apport en nature par Monsieur Yves Weerts, prénommé, de cent (100) actions ayant une valeur nominale de trente mille forints hongrois (30.000,- HUF) par action, la Société détient des actions représentant plus que 65% (en l'espèce: 100%) du capital social émis par WEERTS MAGYARORSZAG LOGISZTIKAI KFT, prédésignée, une société ayant son centre d'activités et son siège statutaire dans un Etat membre de la Communauté européenne, et comme l'apport en nature a été effectué exclusivement en échange d'actions nouvellement émises dans le capital de la Société qui a son centre d'activités et son siège statutaire dans un Etat membre de la Communauté européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ mille neuf cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Meunier, A. Uhl, C. Zimmer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2006, vol. 903, fol. 51, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(052140.03/239/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

FINANCIAL INVESTMENTS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 112.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(052142.03/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

BI-INVEST S.A., Société Anonyme,

(anc. INVESTINDUSTRIAL S.A.).

Registered office: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 106.665.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of March.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary public residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of INVESTINDUSTRIAL S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 106.665, constituted by a deed of M^e Paul Decker, residing in Luxembourg-Eich, dated March 10th, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 697 of July 14th, 2005. The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of M^e Paul Decker, prenamed, on December 7th, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 533 of March 14th, 2006.

The meeting was opened by Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Sylvia Hennericy, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marie-Claire Haas, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name from INVESTINDUSTRIAL S.A. into BI-INVEST S.A. and amendment of Article 1, second paragraph of the Articles of Incorporation.

2. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the company from INVESTINDUSTRIAL S.A. into BI-INVEST S.A.

Second resolution

The general meeting decides to amend subsequently Article 1st, second paragraph which will be read as follows:

«**Art. 1. Form, Name.** The company will exist under the name of BI-INVEST S.A.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTINDUSTRIAL S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 106.665 constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 10 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 697 du 14 juillet 2005. Le statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du M^e Paul Decker, précité, en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 14 mars 2006 numéro 533.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de INVESTINDUSTRIAL S.A. en BI-INVEST S.A. et adaptation de l'article 1^{er}, second paragraphe des statuts.

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées *ne varietur* par les comparants.

III. Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de INVESTINDUSTRIAL S.A. en BI-INVEST S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adapter en conséquence l'article 1^{er}, second paragraphe qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** La société adopte la dénomination BI-INVEST S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Mathot, S. Hennericy, M.-C. Haas, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, vol. 152S, fol. 98, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 avril 2006.

P. Bettingen.

(052114.03/202/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

**BI-INVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. INVESTINDUSTRIAL S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 106.665.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2006.

P. Bettingen.

(052117.03/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

VALERES KONSTRUKTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 81.984.

L'an deux mille six, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VALERES KONSTRUKTION S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter, Zone d'Activité Weiergewan, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81.984,

constituée originellement sous la dénomination de VERELST CONSTRUCTIONS S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1071 du 27 novembre 2001 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte notarié, reçu par le prédit notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 19 septembre 2002, publié au Mémorial C, le 4 novembre 2002, numéro 1577, acte contenant changement de la raison sociale de la Société en celle adoptée actuellement.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Van Schap, administrateur de société, demeurant professionnellement à Contern.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Janssens, ingénieur, demeurant professionnellement à Contern.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Diver, administrateur de société, demeurant professionnellement à Contern.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification de l'article douze (12) des statuts de la Société, quant au régime de signature sociale, lequel article aura désormais la teneur suivante:

Art. 12. «Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article douze (12) des statuts de la Société quant au régime de signatures des personnes pouvant engager la Société, de sorte que cet article douze (12) se lise désormais comme suit:

Art. 12. «Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Contern, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Van Shap, V. Janssens, M. Diver, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mai 2006, vol. 903, fol. 89, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(052104.03/239/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

VALERES KONSTRUKTIOUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 81.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(052105.03/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

TRANSPORTS CARLIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 61.248.

L'an deux mille six, le trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANSPORTS CARLIER S.A., avec siège social à L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.248), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 41 du 20 janvier 1998,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

en date du 8 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 668 du 3 septembre 1999, et

en date du 3 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1328 du 12 décembre 2003,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Carlier, chauffeur de poids lourds, demeurant à Lacuisine (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant à Erpeldange (Bous).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Françoise Didion, secrétaire indépendante, demeurant à Lacuisine (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon, à L-4831 Rodange, 146, route de Longwy, et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon, à L-4831 Rodange, 146, route de Longwy, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Rodange.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Carlier, M. Thorn, F. Didion, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2006, vol. 536, fol. 58, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2006.

J. Seckler.

(051754.03/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

CROWN WORLDWIDE MOVERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R. C. Luxembourg B 74.653.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, réf. LSO-BP03794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CROWN WORLDWIDE MOVERS, S.à r.l.

Signature

(048684//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

CROWN WORLDWIDE MOVERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R. C. Luxembourg B 74.653.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, réf. LSO-BP03820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CROWN WORLDWIDE MOVERS, S.à r.l.

Signature

(048686//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

CROWN WORLDWIDE MOVERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R. C. Luxembourg B 74.653.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, réf. LSO-BP03823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CROWN WORLDWIDE MOVERS, S.à r.l.

Signature

(048687//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

POLDER BAKKERSLAND II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.699.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POLDER BAKKERSLAND II, S.à r.l.

LUXROYAL MANAGEMENT S.A.

Gérant

M. Matthijs Bogers

Administrateur

(048582/1084/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

HCEPP LUXEMBOURG POLAND II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 76.010.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour HCEPP LUXEMBOURG POLAND II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Linden / A. Wallers

(048584/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

INDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.867.

L'an deux mille six, le quatre mai.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDES S.A. dont le siège social est situé au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 24 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 783 du 28 octobre 1998 immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.867 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg qui désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vanessa Colard, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg. Madame Vanessa Colard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de déclarer que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Les convocations à l'Assemblée requises des statuts ont été régulièrement distribuées et les actionnaires présents ou représentés ont eu pleine connaissance de l'agenda.

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 16 des statuts de la Société;
2. Divers.

Délibération

Après délibération, l'Assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 16 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

L'article 16 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant les présentes minutes.

Signé: S. Mathot, S. Hennericy, V. Colard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, vol. 28CS, fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mai 2006.

P. Bettingen.

(052131.02/202/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

INDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juin 2006.

P. Bettingen.

(052379.03/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

**COM-INVEST MANAGEMENT WALLMARK S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. WALLMARK S.C.A.).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 113.130.

L'an deux mille six, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WALLMARK S.C.A., ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carole Giovannacci, employée privée, demeurant à F-57700 Saint Nicolas en Forêt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Michael Ernzerhof, employé privé, demeurant à D-54636 Dahlem.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et variétur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification du nombre et de la valeur nominale des actions. Les cinquante (50) actions de six cent vingt euros (620,- EUR) chacune seront converties en mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

2. Répartition des nouvelles actions comme suit:

COM-INVEST MANAGEMENT, S.à r.l.	10 actions de commandité
MULTIFLAGS S.A.	990 actions de commanditaire
Total	1.000 actions

3. Modification de l'article 5 (alinéa 1^{er}) des statuts.

4. Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en COM-INVEST MANAGEMENT WALLMARK S.C.A.

Art. 1^{er}. «Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront associés par la suite une société luxembourgeoise sous forme de société en commandite par actions sous la dénomination COM-INVEST MANAGEMENT WALLMARK S.C.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions. Les cinquante (50) actions de six cent vingt euros (620,- EUR) chacune seront converties en mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Troisième résolution

De l'accord des actionnaires, les nouvelles actions sont réparties de la manière suivante:

COM-INVEST MANAGEMENT, S.à r.l.	10 actions de commandité
MULTIFLAGS S.A.	990 actions de commanditaire
Total	1.000 actions

Quatrième résolution

L'article 5 (alinéa 1^{er}) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), réparti en dix (10) Actions de commandité et neuf cent quatre-vingt-dix (990) Actions de commanditaire d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Wirtz, C. Giovannacci, M. Ernzerhof, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, vol. 28CS, fol. 14, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 avril 2006.

P. Bettingen.

(052127.03/202/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

**COM-INVEST MANAGEMENT WALLMARK S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. WALLMARK S.C.A.).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 113.130.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2006.

P. Bettingen.

(052130.03/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

MIRIX FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 91.638.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048677//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

70641

AUDIT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.115.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour AUDIT TRUST S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
M. Linden / S. Wallers

(048610/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

KOFFOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.086.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour KOFFOUR S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
M. Linden / S. Wallers

(048648/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

ZYBELIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 116.749.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pierre Court, homme d'affaires, demeurant à F-75007 Paris, 170, rue de l'Université, (France).
- 2.- La société anonyme ALGOW FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 115.558).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées ne varientur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de ZYBELIN S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut s'engager dans tout autre commerce ou toute autre affaire qui, du point de vue du conseil d'administration, est susceptible d'être mis en oeuvre d'une manière commode ou avantageuse en relation avec ou accessoirement à une activité quelconque de la société ou dont il est estimé qu'il augmente la valeur ou rend plus profitable une propriété ou un droit de la société - soit directement ou indirectement - ou qu'il fasse progresser l'intérêt de la société ou de ses actionnaires.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser 6 ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration, est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 13. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- Monsieur Pierre Court, homme d'affaires, demeurant à F-75007 Paris, 170, rue de l'Université, (France), cinq cent cinquante-huit actions	558
2.- La société anonyme ALGOW FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, soixante-deux actions.	62
Total: six cent vingt actions	620

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur François Georges, expert comptable, né à Luxembourg, le 20 mars 1967, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue;
- Monsieur Olivier Assa, économiste, né à Luxembourg, le 12 février 1969, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue;
- La société anonyme ALGOW FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 115.558).

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 22.668.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2011.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est établi à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: Ch. Dostert, J. Seckler.
Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2006, vol. 536, fol. 75, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2006.

J. Seckler.

(051491.03/231/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

CAR SHOE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 81.196.

Le bilan au 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature.

(048709//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

70644

LANNAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.130.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour LANNAGE S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Linden / S. Wallers

(048649/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

VALON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.143.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour VALON S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Linden / S. Wallers

(048650/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

F&G CONSULTING GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.
H. R. Luxemburg B 116.752.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sechs, den siebzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Andreas Fass, Betriebswirt, geboren in Tuttlingen, (Bundesrepublik Deutschland), am 2. Mai 1967, wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

2.- Frau Nadija Grahmann, Bankkauffrau, geboren in Bagdad, (Irak), am 9. Juli 1972, wohnhaft in D-10175 Berlin, Babelsbergerstrasse 6, (Bundesrepublik Deutschland), hier vertreten durch Herr Andreas Fass, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent, namens handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche hiermit gegründet wird, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind Beratungsdienstleistungen, Fortbildung und Training im Bereich des Personalwesens von Unternehmen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist F&G CONSULTING, GmbH.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünf und zwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile gezeichnet wurden wie folgt:

1.- Herr Andreas Fass, Betriebswirt, wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle, fünfzig Anteile	50
2.- Frau Nadija Grahmann, Bankkauffrau, wohnhaft in D-10175 Berlin, Babelsbergerstrasse 6, (Bundesrepublik Deutschland), fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse, welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Einzahlung der Anteile

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr acht hundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

2.- Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Andreas Fass, Betriebswirt, geboren in Tuttlingen, (Bundesrepublik Deutschland), am 2. Mai 1967, wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle, technischer Geschäftsführer,

- Frau Nadija Grahmann, Bankkauffrau, geboren in Bagdad, (Irak), am 9. Juli 1972, wohnhaft in D-10175 Berlin, Babelsbergerstrasse 6, (Bundesrepublik Deutschland), administrative Geschäftsführerin.

3.- Der technische Geschäftsführer kann die Gesellschaft in allen Umständen durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig verpflichten.

Bis zu einem Betrag von 2.500,- EUR kann die Gesellschaft ebenfalls durch die Einzelunterschrift der administrativen Geschäftsführerin rechtsgültig verpflichtet werden; für jegliche Verpflichtungen welche diesen Betrag überschreiten ist die Mitunterschrift des technischen Geschäftsführers erforderlich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Signé: A. Fass, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2006, vol. 536, fol. 76, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 6. Juni 2006.

J. Seckler.

(051561.03/231/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

DE' LONGHI PROFESSIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 116.737.

STATUTS

L'an deux mille six, le seize mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit italien DE LONGHI S.p.A., avec siège social à I-31100 Treviso, 47, Via Seitz (Italie);

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois DE' LONGHI FINANCE S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Stefano Biella, employé privé, demeurant professionnellement à I-31100 Treviso, 47, Via Seitz (Italie),

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de DE' LONGHI PROFESSIONAL S.A.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'investissement de tous les fonds dérivant de ses activités, l'emploi de ces mêmes fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société a également pour objet la prestation de garanties en faveur d'autres sociétés du groupe, y comprise la société contrôlante DE LONGHI S.p.A.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, quatrième mercredi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature A et d'un administrateur avec pouvoir de signature B.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme de droit italien DE LONGHI S.p.A., prédésignée, mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	1.999
2.- La société anonyme de droit luxembourgeois DE' LONGHI FINANCE S.A., prédésignée, une-action	1
Total: deux mille actions.	2.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur avec pouvoir de signature A:

- Monsieur Fabio De' Longhi, dirigeant d'entreprise, né à Treviso (Italie), le 24 septembre 1967, demeurant professionnellement à I-31100 Treviso, 47, Via Seitz (Italie);

Administrateurs avec pouvoir de signature B:

- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Biella, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mai 2006, vol. 536, fol. 73, case 8. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2006.

J. Seckler.

(051317.03/231/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

GRANITE INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 45.681.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour GRANITE INVEST S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Linden / S. Wallers

(048653/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

INFOTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.380.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048679//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

INTERLOCUTUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 38, rue d'Oradour.
R. C. Luxembourg B 116.753.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Karl-Gustav Toste, consultant d'affaires, né à Göteborg, (Suède), le 10 juillet 1965, demeurant à L-2266 Luxembourg, 38, rue d'Oradour.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de INTERLOCUTUM, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'affaires.

La société a en outre pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non, et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder tous types d'assistance en matière commerciale, de gestion, de prestation de service et de relation clientèle entre autre.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Karl-Gustav Toste, consultant d'affaires, demeurant à L-2266 Luxembourg, 38, rue d'Oradour.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2266 Luxembourg, 38, rue d'Oradour.

2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Karl-Gustav Toste, consultant d'affaires, né à Göteborg, (Suède), le 10 juillet 1965, demeurant à L-2266 Luxembourg, 38, rue d'Oradour.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K.-G. Toste, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2006, vol. 536, fol. 76, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2006.

J. Seckler.

(051568.03/231/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

PRADA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 63.654.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature.

(048711//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

INCAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 98.141.

L'an deux mille six, le onze mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AZTEC (LUXEMBOURG) S.C.S., société en commandite simple, avec siège à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, ici représentée par Madame Caroline Waucquez, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 mai 2006, laquelle restera annexée aux présentes, pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée INCAS, S.à r.l. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.141, constituée suivant acte reçu par le notaire sous-signé en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 5 février 2004, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1° La comparante décide de réduire le capital social de la société à concurrence de dix-sept millions deux cent soixante-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 17.263.550,-) pour le ramener de son montant actuel de vingt-trois mil-

lions deux cent soixante-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 23.263.550,-) à six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) par annulation de six cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quarante-deux (690.542) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et par remboursement d'un montant de dix-sept millions deux cent soixante-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 17.263.550,-) à l'associée unique.

2° En conséquence de la résolution qui précède l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) représenté par deux cent quarante mille (240.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, vol. 153S, fol. 56, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

F. Baden.

(052367.03/200/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

INCAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R. C. Luxembourg B 98.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(052369.03/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

JIL SANDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 77.748.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature.

(048712//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

INDEX PATRIMOINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 81.324.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(048782/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

MOSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 66.074.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(048787//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

70653

ESKELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
r. C. Luxembourg B 95.410.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature.

(048790//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

WITBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 100.003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature.

(048792//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

CRESSET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.555.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(048803/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

TECHNICHAUFFAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8506 Redange/Attert, Zone d'Activité Economique Solupla.
R. C. Luxembourg B 103.463.

L'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Joao Rafael Gonçalves Gomes, gérant de société, né à Figueira da Foz (Portugal), le 23 mai 1975, demeurant à L-4961 Clemency, 27, rue des Jardins,

détenteur de cent (100) parts sociales,

agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée TECHNICHAUFFAGE, S.à r.l., avec siège social à L-8365 Hagen, 43, rue Principale, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.463, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1275 du 11 décembre 2004, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

I. Cessions de parts sociales

a) Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 20 avril 2006, Monsieur Paulo Alexandre Fernandes Martins Furtado a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Joao Rafael Gonçalves Gomes, préqualifié, ce acceptant, ses cinquante (50) parts sociales de la prédite société TECHNICHAUFFAGE, S.à r.l.

b) Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 7 novembre 2005, Monsieur Agostinho Lopes Carvalho a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Joao Rafael Gonçalves Gomes, préqualifié, ce acceptant, ses cinquante (50) parts sociales de la prédite société TECHNICHAUFFAGE, S.à r.l.

Des copies des prédites cessions de parts sociales, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Suite aux prédites cessions de parts, Monsieur Joao Rafael Gonçalves Gomes, préqualifié, est devenu propriétaire de toutes les cent (100) parts sociales.

II. Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, Monsieur Joao Rafael Gonçalves Gomes, préqualifié, seul associé de la société TECHNICHAUFFAGE, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-8365 Hagen, 43, rue Principale, à L-8506 Redange/Attert, Zone d'Activité Economique Solupla.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège de la société est établi à Redange/Attert.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Agostinho Lopes Carvalho, préqualifié, comme gérant administratif de la société et lui donne décharge de sa fonction.

Troisième résolution

L'associé unique décide de confirmer Monsieur Paulo Alexandre Fernandes Martins Furtado, monteur chauffage-sanitaire, né à Salvaterra de Magos (Portugal), le 26 novembre 1972, demeurant à L-8365 Hagen, 26, rue Principale, comme gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Joao Rafael Gonçalves Gomes, préqualifié, comme nouveau gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.R. Gonçalves Gomes, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 18 mai 2006, vol. 435, fol. 44, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 mai 2006.

A. Weber.

(052137.03/236/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

TECHNICHAUFFAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8506 Redange/Attert, Zone d'Activité Economique Solupla.

R. C. Luxembourg B 103.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(052138.03/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

SPRINGFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 70.518.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 mai 2006

1. Les démissions de Monsieur Angelo De Bernardi et de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani de leurs postes d'administrateurs sont acceptées.

2. Messieurs Jean-Philippe Fiorucci, né le 8 juin 1972, à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et Mirko La Rocca, né le 16 avril 1971, à Rome (Italie), avec adresse professionnelle au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2009.

3. Mirko La Rocca, né le 16 avril 1971, à Rome (Italie), avec adresse professionnelle au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, est nommé au poste de Président du Conseil d'Administration.

4. La démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

5. La société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en son remplacement, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2009.

6. Le siège social de la société est transféré au 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *SPRINGFIELD HOLDING S.A.*
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
V. Arno' / A. De Bernardi
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050438.03/545/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

DOMINO RECREATIVO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 87.915.

—
Fermeture de la succursale

EXTRAIT

DOMINO RECREATIVO, S.à r.l., anciennement DOMINO RECREATIVO S.A., ayant son siège social 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.552 (la Société), a constaté la cessation d'activité de la succursale DOMINO RECREATIVO S.A., Succursale de DOMINO RECREATIVO S.A., une succursale de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.915 (la Succursale) et a décidé par résolution du 19 avril 2006 la fermeture de la Succursale et la révocation des représentants permanents de la Succursale.

Pour extrait
DOMINO RECREATIVO, S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050448.03/2460/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

BORIS XC 90 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 71.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 100.761.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 avril 2006 que:

- La démission de MONTEREY SERVICES S.A. de son poste d'administrateur est acceptée;
- La démission de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. de son poste d'administrateur est accordée;
- La démission de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. de son poste d'administrateur est accordée;
- Monsieur Bart Zech, juriste, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009;
- Monsieur Joost Tulkens, juriste, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009;
- Monsieur Gautier Rochez, juriste, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009;
- La démission du Commissaire aux Comptes actuel, COMCOLUX S.A., est acceptée;
- La société GALINA INCORPORATED, The Lake Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands est élue nouveau Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.
- Le transfert du siège social du «65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg» au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» est accepté.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

G. Rochez.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051764.03/724/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

70656

TOP FLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 50.382.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(048805/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

MARMARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.143.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(048807/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

HPM INVEST SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxembourg B 83.256.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2005 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2005, eingetragen in Luxemburg am 30. Mai 2006 unter der Ref. LSO-BQ08784, und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 1. Juni 2006 hinterlegt.

Luxemburg, den 24. Mai 2006.

Für HPM INVEST SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

M. Kriegsmann / V. Augsdörfer

(049926.06/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE HORIZON, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 106.666.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(049927.03/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.
